



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE TRADUCTION  
ET D'INTERPRÉTATION**

Domaine Déontologie et pratique professionnelle  
Séminaire et stage

**Guide pour les stages en traduction intra-cursus**



## Table des matières

1.	DOMAINE DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE .....	1
2.	SÉMINAIRE DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE .....	1
3.	STAGE EN TRADUCTION .....	1
4.	OBJECTIFS DU STAGE EN TRADUCTION.....	2
5.	AVEZ-VOUS L'OBLIGATION DE VALIDER UN STAGE EN TRADUCTION ?.....	2
6.	QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE STAGE EN TRADUCTION ?.....	2
7.	RECHERCHE D'UNE PLACE DE STAGE .....	2
8.	PLATEFORME MOODLE DES OFFRES DE STAGE EN TRADUCTION.....	3
9.	RÉMUNÉRATION .....	3
9.1.	GÉNÉRALITÉS.....	3
9.2.	SALAIRE MINIMUM EN SUISSE .....	4
10.	CONVENTION DE STAGE.....	4
11.	ATTESTATION DE STAGE.....	5
12.	OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ASSURANCES .....	5
13.	AUTORISATION DE TRAVAIL POUR LES ÉTUDIANT-ES ÉTRANGER-ÈRES .....	5
14.	STAGE À L'ÉTRANGER.....	6
15.	COMMENT VALIDER LES CRÉDITS PRÉVUS PAR LA MATS ?.....	7
15.1.	PRÉREQUIS .....	7
15.2.	DURÉE ET VOLUME MINIMAUX.....	7
15.3.	ACTIVITÉS.....	7
15.4.	ENCADREMENT.....	7
15.5.	SÉMINAIRE DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE .....	7
15.6.	RAPPORT DE STAGE .....	7
16.	PROCÉDURE DE VALIDATION .....	8
16.1.	APPROBATION DE LA CONVENTION DE STAGE .....	8
16.2.	PROPOSITION DE STAGE.....	8
16.3.	DÉLAIS.....	8
16.4.	DEMANDE DE VALIDATION .....	8
16.5.	APERÇU DE LA PROCÉDURE .....	8
17.	RESSOURCES UTILES.....	9
17.1.	RESSOURCES DE LA FTI .....	9
17.2.	RESSOURCES DU CENTRE DE CARRIÈRE.....	9
17.3.	RESSOURCES DU CANTON DE GENÈVE ET DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE .....	9
18.	QUI JOINDRE EN CAS DE QUESTIONS ?.....	9



## 1. Domaine Déontologie et pratique professionnelle

Le [Plan d'études de la Maîtrise universitaire en traduction spécialisée](#) (ci-après MATS) prévoit le domaine Déontologie et pratique professionnelle, qui donne droit à 4 crédits ECTS. Ce domaine comprend deux volets : un **séminaire** « Déontologie et pratique professionnelle » à suivre au sein de la FTI et un **stage** en traduction. Ce document vise à fournir des informations sur ce séminaire et les stages en traduction.

Le séminaire et le stage vous permettent de **mettre à profit les compétences acquises** au cours de vos études dans un cadre professionnel et de prendre conscience de la diversité des marchés de la traduction et de leurs enjeux déontologiques, sociologiques et relationnels.

Une séance d'information consacrée aux stages est prévue pendant le semestre d'automne. **Prêtez attention aux communications** que vous recevrez (notamment par courriel à votre adresse [@etu.unige.ch](mailto:@etu.unige.ch)).

## 2. Séminaire Déontologie et pratique professionnelle

Le séminaire est **ouvert à tous les étudiant-es de Ma**, qu'ils aient ou non l'obligation d'effectuer un stage. **Il ne permet cependant pas d'obtenir des crédits s'il n'est pas couplé au stage.**

Le séminaire se compose de **5 séances obligatoires**. Il aborde les différents contextes et thèmes de la pratique professionnelle (normes de qualité, éthique et déontologie, gestion de projets, associations professionnelles, technologies, etc.). Les intervenant-es viennent de différents secteurs d'activité et ont des parcours professionnels variés. Les séances se déroulent au **semestre de printemps** et peuvent être suivies **avant, pendant ou après le stage**.

Pour de plus amples informations, référez-vous au programme du séminaire, dont les dates et les détails sont publiés en temps voulu [sur la page web du séminaire](#).

**Soyez attentif aux dates du séminaire.**

Organisez votre emploi du temps afin de pouvoir participer au séminaire au semestre de printemps de la 1<sup>ère</sup> année ou de la 2<sup>e</sup> année de Ma

## 3. Stage en traduction

Le stage est une **mise en situation professionnelle** limitée dans le temps permettant d'acquérir une expérience pratique qui vient compléter le cursus universitaire. Il favorise ainsi votre insertion professionnelle, en vous donnant un aperçu des exigences et des contraintes du marché du travail.

Le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi : en tant que stagiaire, vous n'êtes pas censé-e vous substituer à une personne employée.



## 4. Objectifs du stage en traduction

L'objectif principal est de **renforcer votre compétence de gestion professionnelle** : gagner en autonomie, interagir avec les différents acteurs et s'adapter aux conditions du marché des points de vue technique, relationnel et éthique. Un stage vous permettra par exemple de :

- déterminer le domaine dans lequel vous voulez vous lancer (ou, au contraire, d'être au clair sur les domaines qui ne vous intéressent pas) ;
- découvrir le fonctionnement des services linguistiques d'un employeur qui vous intéresse ;
- élargir votre réseau de professionnels pendant vos études déjà ;
- améliorer votre connaissance des pratiques professionnelles et des attentes des employeurs.

## 5. Avez-vous l'obligation de valider un stage en traduction ?

Le séminaire et le stage sont **obligatoires** pour les personnes inscrites à la MATS, que ce soit sous la mention générale, la mention traduction juridique et institutionnelle ou la mention traduction économique et financière (cf. [Plan d'études Ma en traduction](#)).

Le séminaire et le stage peuvent être validés comme **option** par les personnes inscrites à la MATS sous la mention traductologie ou à une autre maîtrise (MATT et MATCOM ; cf. [Plan d'études Ma en traduction](#)). Les étudiant-es de la MATT doivent donner la priorité à un stage en TIM.

La FTI vous recommande vivement d'effectuer un stage au cours de vos études, qu'il soit obligatoire ou non.

## 6. Quels sont les différents types de stage en traduction ?

Plusieurs facteurs peuvent influencer le **choix de la modalité du stage**, comme la disponibilité des places, votre combinaison linguistique, votre projet professionnel, le domaine dans lequel vous souhaitez travailler en priorité, la rémunération proposée et l'encadrement offert par l'employeur. La [Directive générale sur les stages en traduction intra-cursus](#) décrit les différents secteurs où vous pouvez effectuer votre stage.

## 7. Recherche d'une place de stage

La recherche d'une place de stage incombe d'abord à l'étudiant-e. De ce fait, la FTI vous encourage à **commencer vos recherches de stage dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre** (veillez à respecter les [prérequis](#)). Si vos recherches aboutissent, il vous faut d'abord négocier les conditions de stage avec votre employeur, puis établir et signer une [convention de stage tripartite](#) (employeur, FTI et vous-même).

**N'attendez pas** la deuxième année de Ma pour commencer vos recherches de stage.

Si le choix d'une place de stage dépend de l'offre à un moment donné, il ne saurait se réduire à cet unique critère. Un certain nombre d'outils et de démarches sont à votre disposition pour mettre toutes les chances de votre côté.



Réfléchissez à **votre projet professionnel** et faites le bilan de vos compétences, de vos qualités et de vos limites, ce qui vous permettra d'élaborer un dossier de candidature qui vous correspond et vous met en valeur, en plus de vous orienter dans la recherche d'un stage. Vous pouvez vous poser les questions suivantes, notamment :

- Quels **objectifs** aimerais-je atteindre pendant le stage ?
- **Quand** aimerais-je effectuer le stage et pour **combien de temps** ?
- Est-ce que je souhaite travailler **en Suisse ou à l'étranger** ?
- Dans **quel(s) domaine(s)** ai-je envie de travailler en priorité (juridique, économique, technique, scientifique, culturel, social, etc.) ? Quelles institutions ou entreprises travaillent dans ce(s) domaine(s) ?
- Quelles **tâches connexes** ai-je envie d'effectuer pour développer mes compétences (sachant que l'activité principale du stage doit être liée à la traduction, cf. [Activités](#)) ? Ex. : édition, gestion de projets, terminologie, etc.
- Avec quel **environnement professionnel** mes **valeurs** sont-elles compatibles ?
- Est-ce que je préfère faire partie d'une grande ou d'une petite structure, travailler dans le secteur public ou privé, avec une portée internationale ou locale ?

**Ciblez** les annonces et les employeurs en fonction de vos propres critères.

À titre indicatif, un dossier de candidature comprend typiquement les éléments suivants :

- votre CV à jour et adapté au destinataire
- une lettre de motivation adaptée au destinataire
- votre dernier relevé de notes ou la copie de votre diplôme le plus récent
- les certificats ou attestations de travail pour vos activités antérieures

**N'hésitez pas à faire appel au [Centre de carrière](#) de l'UNIGE.**

Il propose des outils et des services (ateliers, entretiens, guides et autres ressources) pour faciliter l'insertion professionnelle et la gestion de carrière sur le long terme.

## 8. Plateforme Moodle des offres de stage en traduction

La [coordination des stages](#) publie des offres de stage sur la plateforme [Moodle des offres de stage en traduction](#). Elle vous inscrit dans cette plateforme pendant votre 1<sup>er</sup> semestre de Ma. **Votre recherche de stage ne doit cependant pas se limiter à la consultation de cette plateforme** : multipliez les canaux et les moyens de recherche pour améliorer vos chances de trouver un stage qui correspond à vos critères et à vos objectifs.

La plateforme [Moodle des offres de stage en traduction](#) contient d'autres liens qui peuvent vous intéresser (logement, aides financières, événements), ainsi que le modèle de convention de stage tripartite.

## 9. Rémunération

### 9.1. Généralités

Vous pouvez demander à valider tout stage en traduction qui respecte les [prérequis](#) et les exigences minimales définies par la [Directive générale sur les stages en traduction intra-cursus](#), **que le stage soit rémunéré ou non**.



La FTI recommande aux employeurs de prévoir, dans la mesure de leurs possibilités, une rémunération ou un défraiement pour leurs stagiaires, qui peut prendre la forme d'un salaire ou d'une contribution aux frais de transport, de repas, d'hébergement ou autre, indépendamment du caractère obligatoire ou non du stage.

Il vous appartient également **d'aborder la question de la rémunération et des conditions de travail avec l'employeur.**

N'oubliez pas : en tant que stagiaire, vous n'occupez pas le poste d'un-e employé-e ordinaire ; le stage doit être formateur et devrait dans la mesure du possible prévoir une rémunération (même symbolique), puisque vous fournissez un service/un produit au cours de votre stage.

À titre indicatif, des recommandations sur la rémunération sont disponibles sur le site web du [Centre de carrière](#) de l'UNIGE et sur celui du [canton de Genève](#). L'[Office fédéral de la statistique](#) publie des informations sur les salaires, revenus professionnels et coût du travail qui permettent également d'avoir une bonne idée du salaire auquel vous pouvez prétendre en fonction de votre niveau d'études, de votre expérience et d'autres critères pertinents.

## 9.2. Salaire minimum en Suisse

Les cantons de Neuchâtel, du Jura, de Genève, du Tessin et de Bâle-Ville, ainsi que les villes de Zurich et de Winterthour, ont adopté une loi sur le salaire minimum. Le projet est en discussion dans d'autres cantons et villes. Les stages intra-cursus en sont toutefois exemptés, qu'ils soient obligatoires ou optionnels. Comme les stages en traduction font partie intégrante du plan d'études de la maîtrise, **la rémunération peut être moindre, voire inexistante**. Il est donc tout à fait légal de faire un stage non rémunéré en Suisse.

Si votre stage se déroule dans un autre pays, veuillez consulter la rubrique [Questions juridiques et administratives par pays](#) de notre [FAQ](#).

Toute question concernant votre permis de séjour pour faire un stage doit être adressée à votre employeur ou à l'Office cantonale de la population et des migrations ([OCPM](#)).

## 10. Convention de stage

La convention de stage tripartite pour les stages en traduction s'apparente à un contrat de travail. C'est un document qui précise les **objectifs** et les **modalités** du stage. Elle fait l'objet d'une discussion entre l'employeur et le ou la stagiaire, et inclut obligatoirement la FTI (convention tripartite). Elle est très utile pour **clarifier les attentes, les droits et les devoirs** respectifs des parties et pour délimiter le cadre formateur du stage. En signant la convention, les parties s'engagent à en respecter le contenu et **vous vous engagez à valider votre stage afin d'obtenir les crédits y relatifs**.

**Il est obligatoire de signer la convention tripartite avant le début du stage.** Pour certains stages du secteur public (par exemple, un stage dans une organisation internationale), des exceptions à cette règle sont toutefois admises.



Pour établir la convention, vous aurez besoin de clarifier un certain nombre de points avec l'employeur concerné, comme (liste non exhaustive) :

- la durée (et les dates de début et de fin), le taux d'activité et le lieu du stage ;
- les objectifs pédagogiques et l'encadrement dont vous bénéficierez ;
- les tâches que vous accomplirez ;
- la modalité du stage (présentiel, télétravail ou hybride) ;
- les outils et autres ressources que l'employeur mettra à votre disposition ;
- votre droit aux vacances et congés, et la gestion des absences ;
- la rémunération prévue ;
- les éventuelles contributions offertes par l'employeur (restauration, hébergement) ;
- les assurances et les charges sociales ;
- l'élaboration d'une attestation de stage par l'employeur ;
- les modalités d'interruption ou de résiliation du stage ;
- une éventuelle clause de confidentialité.

Sur la plateforme [Moodle des offres de stage en traduction](#), la FTI vous met à disposition un **modèle de convention de stage** pour chaque Unité, en français et en anglais. **Il est obligatoire d'utiliser ce modèle**, sauf si la convention fournie par l'employeur répond aux exigences de fond et de forme fixées par la FTI. Vous devrez compléter et adapter certains points du modèle, d'entente avec votre employeur.

Le rôle de chaque partie peut être adapté selon le cas de figure, mais doit satisfaire aux exigences fixées par la FTI et, plus généralement, aux règles de droit applicables aux stages. La [Directive générale sur les stages en traduction intra-cursus](#) décrit le rôle de chaque partie.

## 11. Attestation de stage

Au terme du stage, l'employeur devra vous remettre une attestation de stage. Cette dernière inclut les coordonnées de l'employeur, la durée du stage, la paire de langues, une description des tâches qui vous ont été confiées et le volume traduit par vos soins dans chaque paire de langues. Elle peut également contenir une évaluation générale de la qualité de votre contribution.

## 12. Obligations de l'employeur en matière d'assurances

En Suisse, le stage ne bénéficie pas d'un cadre juridique propre. Les rapports de travail pendant un stage relèvent du droit du travail. L'employeur est donc tenu de respecter les dispositions du Code des obligations et de la loi sur le travail qui régissent habituellement les contrats de travail, notamment en matière d'assurances et de charges sociales. L'employeur doit s'assurer de remplir les exigences légales en vigueur à l'égard du stagiaire en matière de cotisations AVS/AI/APG, d'assurance accident professionnel, d'assurance accident non professionnel et de prévoyance professionnelle. À noter que ces obligations s'appliquent à tous les stages, qu'ils soient rémunérés ou non.

Des renseignements supplémentaires à ce sujet figurent dans la convention modèle de la FTI, disponible sur la plateforme [Moodle des offres de stages en traduction](#), ainsi que dans la [documentation de l'administration suisse](#).

## 13. Autorisation de travail pour les étudiant-es étranger-ères

Concernant les stages en Suisse, **l'employeur doit demander une autorisation de travail pour l'étudiant-e étranger-ère qu'il souhaite engager, et ce avant l'entrée en fonction** de ce dernier (il convient de s'y prendre tôt, car les procédures peuvent prendre du temps, plusieurs mois dans certains cas). Les conditions d'octroi



et la procédure varient en fonction notamment de la nationalité de l'étudiant-e, de son lieu de résidence et de son statut en Suisse. Les personnes concernées peuvent se renseigner auprès du [Centre de carrière](#) et des autorités cantonales en matière d'octroi de permis de travail. D'autres informations figurent à la rubrique [Questions juridiques et administratives pour les stages en Suisse](#) de notre [FAQ](#).

## 14. Stage à l'étranger

Vous pouvez valider un stage effectué en Suisse ou à l'étranger. Si votre stage se déroule à l'étranger, vous devrez tenir compte du temps de préparation nécessaire, qui peut se révéler sensiblement plus long (plusieurs mois) que dans le cas d'un stage en Suisse.

Il vous faut par exemple vous renseigner sur le **cadre juridique** à respecter dans le pays concerné, sur les **démarches administratives et les documents** nécessaires pour travailler dans ce pays (visa, autorisation de séjour, permis de travail, etc.) et sur **vos couvertures d'assurances** et de responsabilité civile. Renseignez-vous suffisamment tôt sur les **délais à respecter** pour les différentes procédures. Vous devrez aussi vous demander **où vous logerez** et **comment vous assurerez les frais** engendrés par un séjour à l'étranger.

Pour vous aider dans la préparation de votre séjour à l'étranger, les [ressources de la Confédération suisse](#) peuvent être particulièrement utiles.

En **Allemagne**, la rémunération des stages rapportant des crédits n'est pas obligatoire. Le droit du travail ne prévoit pas de durée maximale pour les stages. Toutefois, la FTI vous recommande de ne pas dépasser 12 mois, surtout si le stage n'est pas rémunéré.

En **Espagne**, la rémunération des stages (rapportant des crédits ou non) n'est pas obligatoire, sauf pour les personnes diplômées. Les stages sont limités à un an.

Aux **États-Unis**, les personnes étrangères doivent obtenir un visa spécifique ([J-1 Intern visa](#)). Que le stage rapporte ou non des crédits, la rémunération n'est pas obligatoire. Si vous n'avez pas la nationalité américaine, la durée de votre stage sera limitée à 12 mois. De plus, vous ne pourrez pas travailler plus de 20 heures par semaine.

En **France**, il existe un [cadre légal](#) strict pour l'engagement et l'encadrement de stagiaires. La rémunération, appelée gratification, y est obligatoire pour les stages de plus de 2 mois. Elle correspond à 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale et change donc chaque année civile. Les stages sont limités à 6 mois par année d'enseignement.

En **Italie**, les stages rapportant des crédits ne sont en principe pas rémunérés. Ils peuvent durer entre 2 et 12 mois.

Au **Royaume-Uni**, les personnes étrangères, y compris celles de l'UE, doivent obtenir un visa de travail temporaire pour pouvoir faire un stage ([Temporary Work – Government Authorised Exchange visa](#)). Que le stage rapporte ou non des crédits, la rémunération n'est pas obligatoire, sauf pour les personnes diplômées. Les stages sont limités à un an.

Pour de plus amples informations sur les stages à l'étranger, vous pouvez consulter la rubrique [Questions juridiques et administratives par pays](#) de notre [FAQ](#).



## 15. Comment valider les crédits prévus par la MATS ?

La procédure qui s'applique aux stages en traduction est décrite dans la [Directive générale sur les stages en traduction intra-cursus](#). De façon générale, pour obtenir les crédits liés au stage, vous devez respecter les exigences et conditions suivantes :

### 15.1. Prérequis

**Avant le début du stage**, vous devez avoir validé les crédits liés à l'un des cours suivants **dans les paires de langues proposées pour le stage** : Traduction argumentée ; Traduction, révision et post-édition ; Traduction économique et financière (cours 1 ou cours 2) ; Traduction juridique et institutionnelle (cours 1 ou cours 2).

D'autres prérequis (notamment en matière de spécialisation) peuvent être définis en fonction du stage ou peuvent être convenus avec l'employeur, selon ses exigences. De ce fait, certaines places de stage peuvent être réservées aux stages obligatoires de la MATS. Il peut, par exemple, être nécessaire d'avoir validé le cours de traduction juridique et institutionnelle pour un stage institutionnel.

### 15.2. Durée et volume minimaux

Pour pouvoir être validé, le stage doit durer **au moins 160 heures d'activités liées à la traduction (traduction, post-édition ou sous-titrage)** ou comporter un **volume de traduction/post-édition/sous-titrage de 15 000 mots au minimum, dans une même paire de langues**.

La FTI vous recommande **d'effectuer un stage d'une durée de 3 à 6 mois**, afin de vous faire une meilleure idée du travail dans le contexte professionnel choisi, au-delà de la période d'adaptation nécessaire à l'arrivée dans un nouvel environnement.

### 15.3. Activités

Durant votre stage, l'activité principale doit être **liée à la traduction** (traduction, post-édition ou sous-titrage). Vous pouvez néanmoins effectuer d'autres tâches (révision, édition, rédaction, gestion de projets, terminologie, localisation, etc.).

### 15.4. Encadrement

L'employeur doit vous garantir un encadrement formateur, notamment sous la forme d'une révision (ou d'un retour détaillé) par des professionnels de la traduction ou d'une collaboration avec des spécialistes d'autres domaines.

### 15.5. Séminaire Déontologie et pratique professionnelle

Vous devez avoir suivi le [séminaire Déontologie et pratique professionnelle](#), **avant, pendant ou après le stage**.

### 15.6. Rapport de stage

À la fin du stage, vous devez **rédiger un rapport et le faire valider** par la [coordination des stages](#). Pour de plus amples informations, référez-vous aux [Consignes pour la rédaction du rapport de stage en traduction](#).



## 16. Procédure de validation

### 16.1. Approbation de la convention de stage

Pour pouvoir valider votre stage, vous devez avoir soumis votre convention de stage pour approbation à la coordination des stages avant de commencer le stage.

### 16.2. Proposition de stage

Vous devez ensuite avoir soumis votre formulaire de proposition de stage en traduction en y joignant la convention de stage signée par les trois parties. Votre stage ne pourra être validé que si la FTI accepte votre proposition au préalable.

Toutes ces démarches doivent être effectuées avant le début du stage.

### 16.3. Délais

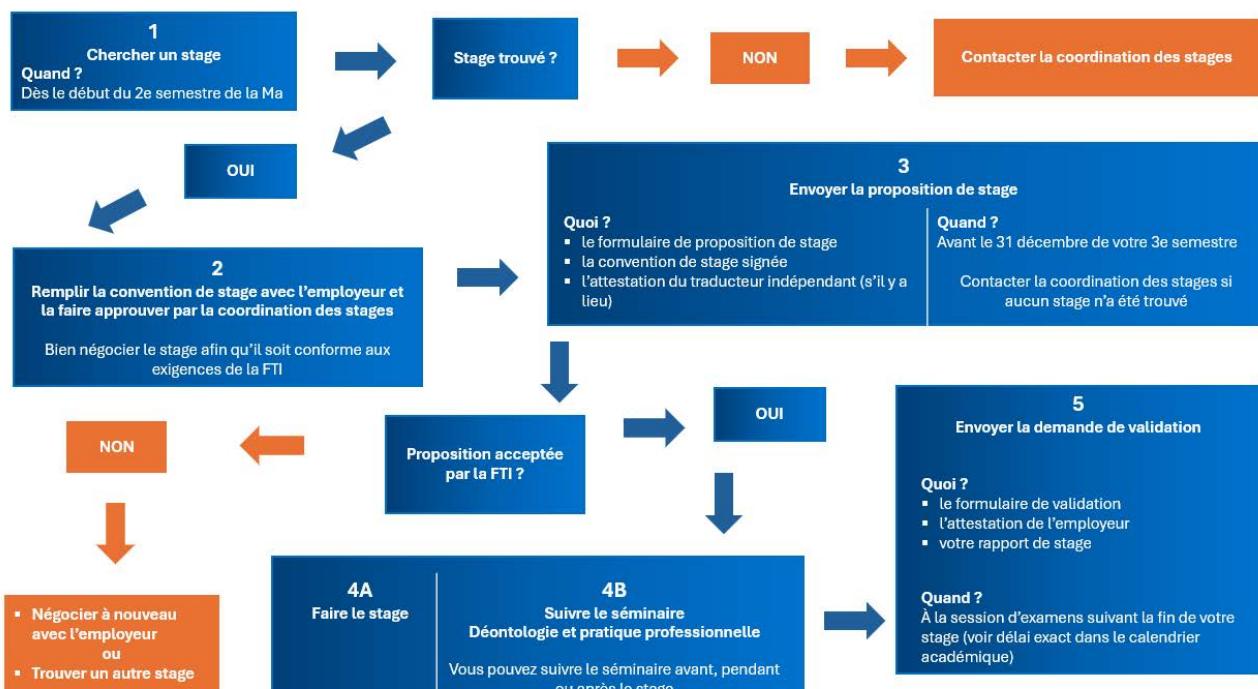
Veillez à **respecter les délais** tout au long de la procédure (date limite de dépôt de la proposition de stage et date limite de dépôt des documents pour la validation), en vous référant au calendrier académique de la FTI.

### 16.4. Demande de validation

Pour valider le stage, vous devez fournir les **documents** suivants à la **fin du stage** :

- Évaluation du stage (retour d'expérience par le stagiaire dans le formulaire de validation du stage en traduction)
- Attestation de l'employeur
- Rapport de stage (cf. Consignes pour la rédaction du rapport de stage en traduction)

### 16.5. Aperçu de la procédure





## 17. Ressources utiles

### 17.1. Ressources de la FTI

- [Calendrier académique](#)
- [Consignes pour la rédaction du rapport de stage en traduction](#)
- [Directive générale sur les stages en traduction intra-cursus](#)
- [Foire aux questions des stages en traduction](#)
- [Formulaires de proposition et de validation du stage en traduction](#)
- Modèles de convention de stage (consulter la plateforme [Moodle des offres de stage en traduction](#))
- [Plan d'études des maîtrises universitaires \(Ma\) en traduction](#)

### 17.2. Ressources du Centre de carrière

- [Ateliers et programmes du Centre de carrière](#)
- [Rendez-vous individuels](#)
- [Obligations de l'employeur](#)
- [Autres ressources du Centre de carrière](#)

### 17.3. Ressources du canton de Genève et de la Confédération suisse

- [Office cantonal de la population et des migrations \(OCPM\)](#)
- ch.ch, plate-forme commune de la Confédération et des cantons - [Travail en Suisse](#)
- Secrétariat d'État à l'économie (SECO) – [Législation sur le travail](#)
- Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) - [Checklist voyage](#) et [Vivre et travailler à l'étranger](#)

## 18. Qui joindre en cas de questions ?

### Coordination des stages en traduction

M<sup>me</sup> Samantha Cayron  
Collaboratrice scientifique  
Séminaire Déontologie et pratique professionnelle  
Stages en traduction des Unités d'anglais, d'arabe et d'espagnol  
[stages-traduction-fti@unige.ch](mailto:stages-traduction-fti@unige.ch)

M<sup>me</sup> Leticia Barcon  
Collaboratrice scientifique  
Stages en traduction des Unités d'allemand, d'italien et de français  
[stages-traduction-fti@unige.ch](mailto:stages-traduction-fti@unige.ch)